



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT**

le 8 mars 2017
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Mario Zanth, Président
Guy Desjardins, Maire
Michel Levert, Conseiller Quartier 7
Isabelle Robillard, Membre
Helen Collier, Directrice générale
Elaine Simard, Membre
Monique Ouellet, Greffière

ABSENT: Carl Grimard, Conseiller Quartier 3

1. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion à 19h04.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION AME2017-06

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Isabelle Robillard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Déclaration d'intérêts pécuniaires

Aucune

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Procès-verbal de la réunion du Comité d'aménagement du 8 février, 2017

RÉSOLUTION AME2017-07

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Isabelle Robillard

QUE le procès-verbal de la réunion du Comité d'aménagement du 8 février, 2017 soit adopté.

ADOPTÉE

5. Énoncé de l'urbaniste

L'énoncé de l'urbaniste est présenté.

6. Items différés

6.1 Ébauche de plan de lotissement - Trillium

Mme Marie-Ève Bélanger présente une ébauche du plan de lotissement, présenté par LRL Associates Ltd, agent de Spacebuilders Ltd, pour la création de 94 lots désignés pour maisons détachées unifamiliales, ainsi qu'un bloc pour un parc ou un espace vert et 5 nouvelles rues. Elle explique que la propriété est légalement décrite comme étant Partie du lot 21, Concession 2 (O.S.), et partie du Lot C, Concession 6, sud du chemin Clark et du Club de Golf Outaouais et ouest de la rue Landry.

Mme Marie-Ève Bélanger explique qu'il existe des préoccupations concernant les inondations dans la zone de développement proposé et recommande donc d'ajouter une condition pour assurer qu'une étude des plaines inondables soit complétée.

Suite aux questions, il est confirmé qu'il est très peu probable que l'étape de la construction débute avant le printemps de 2018.

Suite aux questions, Mme Marie-Ève Bélanger confirme que le cimetière est situé sur le côté opposé du ruisseau.

Suite aux questions, Mme Marie-Ève Bélanger explique qu'il est parfois difficile de protéger les arbres dans de nouveaux développements en raison du drainage.

M. Keith Langedoch, propriétaire du 672, rue Landry, présente une image par satellite de la propriété proposée pour le développement et montre l'emplacement du ruisseau qui sera touché. Il exprime ses préoccupations relativement à la pente de 15-20 pieds derrière sa propriété qui pourrait potentiellement causer un énorme problème. Il est préoccupé par le risque d'avoir des problèmes importants d'inondation à sa propriété suite au développement des terrains adjacents. M. Langedoch explique qu'il souhaiterait qu'une condition soit ajoutée pour assurer que sa privauté soit maintenue en protégeant les arbres qui créent une zone tampon. Il indique qu'il aimerait négocier avec le développeur pour acheter une partie du terrain pour s'assurer de garder sa privauté.

Le conseiller Mario Zanth explique qu'aucun plan d'implantation n'est encore disponible et que, par conséquent, de nombreuses questions concernant les problèmes de drainage ne peuvent pas être répondues.

Suite à la question de M. Langedoch, Mme Marie-Ève Bélanger explique que le lot 52 a été recommandé pour être désigné comme un parc par les Services communautaires parce qu'il se trouve dans un emplacement central du projet de développement.

Suite aux questions, M. Dave Darch indique qu'il est trop tôt dans le processus pour déterminer où la responsabilité aux problèmes de drainage se situe.

Mme Lise Rochon, propriétaire du 600, rue Landry, explique qu'elle est préoccupée par les problèmes qui pourraient survenir avec l'ajout d'une grande quantité de puits. Mme Marie-Ève Bélanger explique que la Conservation de la Nation Sud est responsable de déterminer si l'eau est potable et suffisante pour fournir le nouveau développement.

RÉSOLUTION AME2017-08

Proposée par Isabelle Robillard

Appuyée par Michel Levert

QUE le comité d'aménagement recommande au conseil municipal l'approbation de l'ébauche de plan de lotissement soumis par M. Michel Gagnon (LRL Associés Ltd.) pour Spacebuilders Ottawa Ltd (filiale n°. D-12-119), avec les conditions d'approbation de la Section 7 du rapport n°. AMÉ17-10-R avec l'ajout d'une analyse de plaine inondable.

ADOPTÉE

7. Ajournement

La réunion est ajournée à 20h03.

Mario Zanth, Président

Monique Ouellet, Greffière